

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quatre février à dix-huit heures,
A la salle de la prairie de Sancé,
S'est réuni le Comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,
en séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.

Convocation du 26/01/2026.

Étaient présents :

Madame Cécile MARIOTTE (Représentant Mme DUTARTRE)	AZE
Madame Jennifer TROUILLET	DAVAYE
Madame Anne-Sophie FAURE	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Monsieur Florent BEAUCHAMP (Pouvoir de Mme DEKYNDT)	HURIGNY
Madame Michèle GRANGER	PERONNE
Madame Laurine TEIXEIRA	PERONNE
Monsieur Philippe PETIT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Sylvie ZABBE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Maud DE OLIVEIRA	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Carole MOLLARD	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Christiane ROGIC (Pouvoir de Mme DEVIDAL)	SANCE
Monsieur Thibault CHOUGNY	SANCE
Monsieur Gianni FERRO (Pouvoir de Mme TROUILLET. Arrivée à 18h35)	SOLUTRE
Madame Monique BICA (Pouvoir de Mme REBILLARD)	VERGISSON

Étaient absents excusés :

Madame Aurore DUTARTRE (Représentée par Mme MARIOTTE)	AZE
Madame Audrey GIRARD	AZE
Madame Maud DEKYNDT (A donné pouvoir à M. BEAUCHAMP)	HURIGNY
Madame Nathalie DEVIDAL (A donné pouvoir à Mme ROGIC)	SANCE
Madame Marie-Agnès TROUILLET (A donné pouvoir à M. FERRO)	SOLUTRE
Madame Cécile REBILLARD (A donné pouvoir à Mme BICA)	VERGISSON

Étaient absents :

Madame Marie-Pierre BEAUDET	CHARNAY-LES-MACON
Monsieur Jean-Paul BASSET	CHARNAY-LES-MACON
Madame Virginie CHEVALIER	CHARNAY-LES-MACON
Madame Marie-Thérèse THOMAS	CHARNAY-LES-MACON
Madame Anne MONTEIX	CHARNAY-LES-MACON
Madame Christine ROBIN	CHARNAY-LES-MACON

Assistait :

Monsieur Daniel GAUGE, agent du syndicat.

En préalable à l'examen des points portés à l'ordre du jour le Président et les membres du comité déplorent une nouvelle fois l'absence, toujours sans excuses ni explications, des délégués de la commune de Charnay, lesquels n'ont plus participé à aucune réunion, bureaux et comités, depuis le 11 mars 2025, soit près d'un an.

Rapport n°1 : Adoption du PV de la séance 28/11/2025 du comité syndical et élection du secrétaire de séance

Le Président procède à l'appel des délégués, constate que le quorum est atteint et invite ensuite le comité à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Mme Laurine TEIXEIRA est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 28 novembre 2025.

Le Président invite ensuite les délégués à adopter le Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2025 et demande au Comité si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Débat et rapport des orientations budgétaires 2026

Le Président rappelle aux membres que, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales et à la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le comité doit débattre des orientations budgétaires pour l'année 2026 et présenter un rapport, sur la base des données issues des réalisations 2025 et des prévisions budgétaires 2026.

Il propose, qu'à l'issue des débats, le comité syndical prenne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 et informe le comité que les éléments et orientations présentés ci-après sont issus des propositions et préconisations du bureau du SIGALE réuni le 22 janvier dernier.

1 - Rappel des orientations budgétaires 2025

- Les salaires chargés des permanents, avec changement d'assistante au 01/02, sont en baisse de 8% par rapport à 2024.
- Les Frais fixes à hauteur de 38 500 €. Avec de nombreuses charges nouvelles. Prévus en augmentation de 20%.
- Les indemnités des élus pour 16 700 €. Suppression de l'indemnisation de 2 des 3 vice-présidentes à compter de mai 2025.
- Compétence périscolaire optionnelle. Adhésion des communes d'Hurigny, Davayé, Sancé et Vergisson à la compétence pour l'année scolaire 2025/2026.
- Produits des actions extrascolaires. Maintien de la grille de tarification des stages pour la période été 2025-printemps 2026.
- Charges des actions extrascolaires. Etablies sur la base 14 semaines et 64 jours de fonctionnement.
- Charge extrascolaire supplémentaire. Recrutement d'un agent en été sur 2 semaines. Coût du salaire chargés 1 200 €.
- Prévision d'un résultat d'exercice 2025 excédentaire de 8 000 € et un résultat de clôture fin 2025 de + 40 000 €.
- Pas d'investissement prévu.

2 - Budget 2025 primitif et réalisé. Présentation par fonction et par chapitre (Document 1)

Un résultat 2025 excédentaire de 10 490.48 € au lieu de 8 000 € prévus mais la charge liée à la refonte du site internet n'a pas été réalisé (2 500 €) donc un résultat conforme aux prévisions (10 490 € – 2 500 € = 7 990 €). Par voie de conséquence le résultat de clôture 2025 est de 42 493.42 € au lieu de 40 000 € escomptés.

Quelques précisions sont apportées sur l'exercice 2025 :

- **Périscolaire** : Un volume horaire et un coût conforme aux prévisions : 47 448 € réalisés, 47 300 € prévus.
- **Extrascolaire** : Un solde négatif de 12 825 € au lieu des 14 900 € prévus. Les recettes et charges prévisionnelles étaient de 88 000 € et 102 900 €. Les recettes et charges réalisées sont de 80 851 € et 93 676 €. La différence s'explique par un nombre moindre d'inscriptions et de journées-enfant par rapport à 2024, année de base des prévisions 2025.
- **Frais fixes** : Inférieurs au prévisionnel : 36 234 € au lieu des 38 500 € prévus. La refonte du site n'a pas été réalisée. Les frais des 20 ans du syndicat n'étaient pas budgétés. La charge MNT employeur a été affecté au poste des personnels permanents.
- **Charges des personnels permanents** : légère augmentation par rapport aux prévisions suite à une petite monétisation de jours épargnés du directeur, à l'adhésion de l'assistante à la MNT à compter de septembre et à l'intégration sur ces postes de la charge MNT employeur.
- **Investissement** : pas d'investissement imprévu réalisé.

3 - Les orientations budgétaires 2026 préconisées par le bureau du syndicat

Le président rappelle que le comité syndical du 25 novembre dernier a décidé de voter le Budget Primitif 2026 du SIGALE avant les élections municipales de mars prochain et d'intégrer les charges et produits de la compétence périscolaire optionnelle (CPO) sur la période janvier-juillet 2026 uniquement. Ceci dans l'objet de permettre aux nouveaux exécutifs de décider, au printemps, de l'adhésion ou non, à la CPO du syndicat pour l'année scolaire septembre 2026 – juillet 2027.

Il indique qu'une fois les adhésions à la CPO connues pour l'année scolaire 2026/2027, le comité prendra :

- Une décision budgétaire modificative afférente aux charges et produits liés l'exercice de cette compétence sur la période septembre-décembre 2026.
- Et parallèlement, une délibération portant réajustement des contributions de l'ensemble des communes suite à ces nouvelles recettes et charges périscolaires et aux frais fixes qui y sont associés.

Le bureau a également rappelé que l'objectif du syndicat est de disposer d'une réserve de trésorerie de 40 000 € afin de pallier les aléas de gestion.

1 - Résultat d'exercice et de clôture 2026 :

L'exercice 2025 étant excédentaire de 10 490.48 €, au lieu des 8 000 € prévus, et le résultat de clôture fin 2025 de + 42 493 € au lieu des 40 000 € escomptés, ces résultats concordant avec le compte de gestion provisoire de la trésorerie, le bureau a préconisé de prévoir un exercice 2026 déficitaire de 2 500 € permettant un résultat de clôture fin 2026 de 40 000 €.

A l'unanimité, le comité souscrit à cette première et importante orientation budgétaire 2026.

2 - Périscolaire : Charges et produits :

Les charges seront de 28 160 € (40 heures hebdomadaires * 22 semaines * 32 €) et les produits de 33 792 € (charges + 20 %). Ils correspondent aux projets des 4 communes actuellement en CPO sur 22 semaines, de janvier à juillet.

3 - Extrascolaire : Charges et produits : Les documents présentés en séance ont été établis sur la base des données 2025, avec la même grille de tarification des stages, sur 14 semaines et 65 jours de fonctionnement et avec le recrutement d'un agent en soutien une semaine en été, soit 95 900 € (95 300 € + 600 €) de charges et 82 760 € de produits.

A l'unanimité, le comité souhaite le maintien de la grille de tarification actuelle des stages. Cette décision est prise à l'appui du document 7 lequel permet de vérifier la pertinence de cette grille par rapport à l'ancienne tarification.

Le comité valide également un fonctionnement des stages extrascolaires sur 13 semaines et 60 jours au lieu de 14 semaines et 65 jours initialement présentés, par la suppression d'une semaine en été, soit 10 jours en hiver, 9 jours au printemps, 28 jours en été, 10 jours en automne et 3 jours en fin d'année.

Les stages ne seraient proposés que sur 6 des 8 semaines de l'été, du 06 au 31 juillet et du 17 au 28 août, la demande des familles étant plus faible la 1ère quinzaine d'août, comparativement au reste de l'été. Cette suppression réduira le reste à charge SIGALE, évitera le recrutement d'un agent en soutien sur une semaine et, accessoirement permettra aux permanents de prendre quelques jours de congés en été.

Budgétairement les charges prévisionnelles seraient de 87 970 € (1 466.31 € * 60 jours, bases 2025) et 76 404 € de produits (1 273.40 € * 60 jours, bases 2025).

4 - Frais fixes : Un montant prévisionnel de 36 750 €. Ils sont globalement stables, avec l'augmentation de certains postes et la diminution d'autres, et explicités dans le document 6.

Le comité prend acte de ce montant prévisionnel et souligne les efforts consentis pour les stabiliser dans un contexte d'augmentation généralisée.

5 - Charges des personnels permanents : 114 200 €. En légère baisse suite à la prise en compte des 80% de temps de travail de l'assistante du syndicat sur l'année complète, contrairement à 2025.

6 - Indemnités des élus : Prévues à la baisse, à hauteur de 14 500 €, car sur les bases de la situation actuelle, à savoir l'indemnisation de 2 élus, le président et un seul des 3 vice-présidents.

Le comité indique que ce poste budgétaire est susceptible de modification au regard des décisions prises par le prochain comité syndical lors de son installation.

7 - Contributions 2026 des communes (documents 4 et 5) : le budget primitif prévoit une diminution significative.

Dans un 1^{er} temps et comme évoqué en préambule, le périscolaire sera pris en compte sur seulement 22 semaines. Les contributions totales s'élèveront à 202 663 € (168 871 € obligatoires et 33 792 € optionnelles) contre 239 500 € en 2025. **Soit une baisse de 36 837 € et 15.38 %.** (Document 4)

Dans un second temps, en fonction des adhésions à la CPO pour l'année scolaire 2026/2027, les contributions seront ajustées, à la hausse pour les communes qui adhéreront et à la baisse pour les autres. Une projection des contributions si les 4 communes adhérant actuellement à la CPO adhéraient sur l'année scolaire 2026/2027 indique des **contributions communales totales à hauteur de 219 687 €** (165 467 € obligatoires et 54 220 € optionnelles), **soit une baisse par rapport à 2025 de 19 813 € et 8.27 %.**

Le comité prend acte et se félicite de cette diminution significative des contributions communales 2026 au syndicat.

8 - Adhésion à la compétence périscolaire optionnelle (CPO) : Au regard des effectifs scolaires primaires au 01/01/2026, le volume horaire hebdomadaire utilisable par les communes sur l'année scolaire 2026/2027 sera pour :

Azé (avec St-Gengoux) : **12 heures** (Idem 2025/2026) - 164 élèves

Charnay : **43 heures** (42 en 2025/2026) - 608 élèves

SIVOS Davayé-Vergisson : **6 heures** (7 h en 2025/2026) - 84 élèves

Hurigny : **18 heures** (20 h en 2025/2026) - 128 élèves

SIVOS Péronne-St-Maurice : **9 heures** (10 h en 2025/2026) - 124 élèves

Saint Martin BR : **9 heures** (Idem 2025/2026) - 120 élèves
 Sancé : **14 heures** (13 h en 2025/2026) - 191 élèves
 Solutré (avec Fuissé) : **5 heures** (Idem 2025/2026) - 68 élèves

9 - Investissement : Pas d'investissement prévu en 2026.

Les orientations budgétaires ci-dessus sont validées à l'unanimité par le comité et synthétisées dans les documents suivants et joints à la présente décision :

- Doc 2 : budget synthétique prévisionnel avec 22 semaines CPO, par action et par chapitre,
- Doc 4 : contributions des communes pour BP, avec 22 semaines CPO,
- Doc 3 : projection budget avec 36 semaines CPO, par action et par chapitre,
- Doc 5 : projections contributions des communes avec 36 semaines CPO,
- Doc 6 : frais fixes du syndicat.

Le président indique que ces décisions du comité permettront d'élaborer le budget primitif 2026 du SIGALE, lequel sera soumis au vote lors du comité du jeudi 12 mars et propose au comité de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

DIT avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2026, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE le Président à préparer le budget primitif 2026 au regard des orientations budgétaires définies.

Rapport n°3 : Extrascolaire. Bilan de la programmation de fin d'année et présentation de celle de l'hiver 2026

Le Président invite le directeur du syndicat à faire le bilan de la programmation extrascolaires de la fin d'année 2025 et à présenter celle de l'hiver 2026.

Accessible aux enfants de 5 à 15 ans, la session « fin d'année » s'est déroulée du 22 au 24 décembre 2025 midi, soit 2,5 jours de fonctionnement.

5 stages proposés initialement pour une capacité d'accueil de 84 places. Pas d'annulation et pas de stage réajusté et une augmentation de la capacité du stage de laser game, soit une capacité d'accueil effective de 96 places.

La programmation a recueilli 82 inscriptions, soit un taux de remplissage de 85.4 %.

3 des 5 stages ont été complets. Ces 82 inscriptions représentent 115 journées/enfant.

La fréquentation des stages avec détail des inscriptions SIGALE - EXTERIEURES :

Stage de ...	Nombre d'inscrits/ Nombre de places	Dont ... Extérieurs	% de remplissage				Annulé
			100 %	Entre 75 et 99%	Entre 50 et 74%	- de 50% (réajusté)	
Créations, magie jeux	24/24		1				
Laine et Chant	16/24				1		
Laser Game	24/24	2	1				
Sport boules et basket	12/12	2	1				
Photo, Laine et nature	6/12				1		
5 stages et 11 activités	82/96	4	3	0	2	0	0

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Configuration moyenne d'un stage « fin d'année 2025 » :

- Durée moyenne : 3 demi-journées
- Prix moyen d'une place de stage SIGALE : 29.28 € et 49.16 € pour les extérieurs
- Coût moyen d'une demi-journée : 9.76 € (SIGALE) et 16.39 € (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale moyenne d'un stage : 19.2 enfants encadrés par 1.6 éducateurs
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 16.4 enfants encadrés par 1.6 éducateurs
- Donc un ratio effectif d'encadrement de 10.25 enfants pour 1 éducateur.

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur 10 ans :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage en € (Prix ext)	Prix moyen d'un stage Sigale en € (Prix ext)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant / éducateur	Nombre de journée-enfant
Noël 2025	3	9.76 (16.39)	29.28(49.16)	10.25	115
Automne 2025	5.14	11.05 (18.46)	56.84 (94.93)	8.96	565
Été 2025	5	10.46 (16.86)	52.1 (84)	10.25	2072
Printemps 2025	3.75	11.06 (18.44)	41.49 (69.14)	10.8	429.5
Hiver 2025	5	9.92 (16.53)	49.59 (82.64)	8.92	539.5
Automne 2024	4.64	10.74 (17.89)	49.84 (83.06)	10.86	526
Été 2024	5.30	10.57 (17.62)	56 (93.30)	10.35	2426
Printemps 2024	4.55	11.92 (19.87)	54.26 (90.41)	8.1	567.5
Hiver 2024	4.7	10.69 (17.81)	50.11 (83.49)	9.04	560.5
Janvier 2024	4.4	11.04 (18.4)	48.6 (81)	9.75	234
Automne 2023	4.11	11.62 (19.37)	47.78 (79.6)	9.76	605
Été 2023	4.78	10.84 (18.06)	51.77 (86.3)	9.86	2 201
Printemps 2023	4.17	11.07 (22.14)	46.13 (92.26)	8.6	586.5
Hiver 2023	4.94	8.81	43.49	9.6	548.5
Noël 2022	5.22	8.74	45.66	8.71	325
Automne 2022	3.95	10.92	43.11	9.17	572
Été 2022	4.58	10.05	46.08	9.47	1960.5
Printemps 2022	4.4	10.25	44.90	8.56	618
Hiver 2022	4.21	10.94	46.09	9.13	467.5
Automne 2021	4.5	10.50	47.29	9.56	602
Été 2021	4.92	9.89	48.71	8.92	1986
Printemps 2021	Annulée covid				625 (annulées)
Hiver 2021	4.23	9.5	40.52	9.3	405
Automne 2020	4.31	9.77	42.12	9.88	
Été 2020	5 ou 10	9.12/20.52	45.60 /102.60	6.5	
Printemps 2020	Annulée covid 19				
Hiver 2020	4.5	10.93	49.00	10	
Automne 2019	4.6	10.23	47.00	9.81	
Été 2019	5.3	9.95	52.75	10.2	
Printemps 2019	4.65	10.55	49.08	9.2	
Hiver 2019	5.20	10.25	53.30	8.85	
Automne 2018	4.64	10.07	46.74	10.9	
Été 2018	5	10.02	49.88	10.7	
Printemps 2018	4.47	10.56	47.17	9.59	
Hiver 2018	4.80	10.09	48.26	10.3	
Automne 2017	4.07	9.43	38.35	10.7	
Été 2017	4.17	10.13	42.23	10	
Printemps 2017	4.14	9.02	37.36	10.2	
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	9.06	
Automne 2016	4.30	9.22	39.66	9.8	
Été 2016	4.60	8.52	39.16	10.4	

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	9.1	
Hiver 2016	4.50	8.44	37.97	8.47	
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	8	
Été 2015	4.89	8.42	41.20	9	
Printemps 2015	3.83	9.00	34.54	8.81	
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	10.2	

Mixité : sur les 82 inscriptions, on dénombre 39 inscriptions de filles (47 %) et 43 inscriptions de garçons (53 %). Sur les 64 enfants différents, on dénombre 25 filles (39 %) et 39 garçons (61 %).

Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Age :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 ans	17	20.73 %	11	17.19 %	1.54	2
6 ans	15	18.29 %	11	17.19 %	1.36	2
7 ans	13	15.85 %	10	15.63 %	1.30	5
8 ans	18	21.95 %	15	23.44 %	1.20	5
9 ans	9	10.98 %	8	12.50 %	1.125	3
10 ans	4	4.88 %	4	6.25 %	1	3
11 ans	3	3.66 %	2	3.13 %	1.5	3
12 ans	3	3.66 %	3	4.69 %	1	3
13 ans	0	0 %	0	0 %	0	0
14 ans	0	0 %	0	0 %	0	0
15 ans	0	0 %	0	0 %	0	0
Total	82	100 %	64	100	1.28	Sur les 5

Détail des 84 inscriptions sur les 12 communes de provenance, par ordre >, avec nombre d'enfants différents :

Communes SIGALE	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre d'enfants ≠ et % des enfants SIGALE	Moyenne de stage/enf
CHARNAY	21	25.6 %	26.92 %	18 (28.13%)	1.16
ST MAURICE DS	11	13.41 %	14.10 %	8 (12.50%)	1.38
DAVAYE	11	13.41 %	14.10 %	7 (10.94%)	1.57
HURIGNY	8	9.76 %	10.26 %	8 (12.50%)	1
SANCE	8	9.76 %	10.26 %	6 (9.38%)	1.33
PERONNE	8	9.76 %	10.26 %	4 (6.25%)	2
ST MARTIN BR	3	3.57 %	3.85 %	3 (4.69%)	1
VERGISSON	4	4.88 %	5.13 %	2 (3.33%)	2
AZE	3	3.66 %	3.85 %	3 (4.69%)	1
SOLUTRE	1	1.22 %	1.28 %	1 (1.67%)	1
TOTAL SIGALE	78	95.12%	100	60 (93.75 %)	1.3
EXTERIEURES*	4	4.88 %		4 (6.25 %)	1
TOTAL	82	100		64	1.28

Le détail des 4 inscriptions provenant des communes extérieures : St Laurent 2 ; Crottet 2

Le résultat financier laisse apparaître un solde négatif pour la session de 805 € €. Avec 3 084 € de charges et 2 278 € de produits, le taux de couverture est de 73.9 %. Le coût horaire des interventions sur la session est de 31.95 € (3 084 € / 96.5 heures d'encadrement).

Le coût moyen d'un stage est de 616 € (3 084 €/5) et la recette « famille » moyenne par stage est de 455 € (2 278 €/5).

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Moyens de paiement utilisés par les familles : Chèques (68.99 %) - Espèces (4.11 %) - CB (25.14 %) - Chèques vacances (1.76 %). Atouts jeunes Charnay 0.

A titre comparatif, les résultats des sessions précédentes avec des éléments financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions (Nbre de jours)	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv en %	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Aide ou perte / inscripti on	Taux d'encadreme nt
Noël 2025 (2.5 j)	3 084	2 278	805	73.9	85.4	82 (95.1%)	9.81	1 pour 10.25
Automne 2025 (10 j)	14 754	12 675	2 079	85.9	84 %	224 (85.3%)	9.28	1 pour 8.96
ETE 2025 (34 j)	51 539	45 462	6 077	88.2	92 %	800 (83 %)	7.60	1 pour 10.25
Printemps 2025 (7 j)	10 240	9 427	813	92.1	97%	227 (89%)	3.58	1 pour 10.8
Hiver 2025 (10 j)	14 058	11 030	3 028	78.5	83%	223 (88%)	13.58	1 pour 8.92
Automne 2024 (9 j)	12 297	10 843	1 454	88.2	97.15	239 (91%)	6.08	1 pour 10.8
ETE 2024 (35 j)	58 068	51 003	7 065	88	98.55	879 (84%)	8.03	1 pour 10.35
Printemps 2024(10j)	16 216	13 431	2 785	82.8 %	85.4%	251 (88%)	11.09	1 pour 8.1
Hiver 2024 (10 j)	14 571	12 139	2 432	83.3 %	91.1%	235 (88%)	10.35	1 pour 9.04
Janvier 2024 (4 j)	6 651	5 309	1 342	79.9%	80.2%	117 (88%)	11.47	1 pour 9.75
Automne 2023 (9 j)	16 038	13 686	2 352	85.3 %	94%	283 (87.6%)	8.31	1 pour 9.7
ETE 2023 (34 j)	54 633	48 669	5 965	89 %	96.5 %	887 (80%)	6.72	1 pour 9.86
Printemps 2023 (9j)	16 217	12 748	3 469	78.6%	91%	275 (83%)	12.61	1 pour 8.6
Hiver 2023 (10j)	13 329	9 951.5	3 377.5	75 %	88%	221(90.05%)	15.28	1 pour 9.6
Noël 2022 (5 j)	8 981	5 522	3 459	62 %	82 %	122(90.2%)	28.35	1 pour 8.71
Automne 2022 (8 j)	15 999	11 661	4 338	73 %	91%	275(92.4%)	15.77	1 pour 9.17
Eté 2022 (32 j)	48 523	40 064	8 459	82.5%	94 %	824(79.8 %)	10.26	1 pour 10.14
Printemps 22 (9 j)	17 788	13 284	4 504	75%	86%	274 (82%)	16.43	1 pour 8.56
Hiver 2022 (10 j)	12 909	10 043	2 867	78%	91%	210 (89%)	13.65	1 pour 9.13
Automne 2021 (9 j)	15 831	13 684	2 147	77%	95%	258 (92%)	13.75	1 pour 9.56
Eté 2021(34 j)	49 859	38 196	11 663	80%	90%	794 (83%)	12.77	1 pour 8.92
Printemps 2021	Annulation COVID 19							
Hiver 2021 (10 j)	11 044	7 430	3 614	73 %	87%	186 (88%)	15.27	1 pour 9.3
Automne 2020 (2s)	13 321	11 153	2 168	84 %	99%	257 (89%)	8.43	1 pour 9.88
ETE 2020 (6sCOVID)	47 341	28 436	18 905	60 %	78%	561 (80%)	33.70	1 pour 6.5
Printemps 2020	Annulation COVID 19							
Hiver 2020 (10 j)	11 434	9 254	2 180	87%	95%	211 (91%)	7.39 €	1 pour 10
Automne 2019 (2 s)	13 178	10 243	2 935	78%	93%	206 (90%)	14.24	1 pour 9.81
Eté 2019 (7s)	44 730	38 353	6 377	86%	93%	656 (78%)	9.72€	1 pour 10.2
Printemps 2019 (9 j)	15 760	11 992	3 768	76%	85%	239 (87%)	13.52	1 pour 9.2
Hiver 2019 (10 j)	12 413	9 126	3 287	74%	85%	177 (87%)	18.57	1 pour 8.9
Automne 2018 (8 j)	9 876	8 715	1 161	87.5	97%	186 (86%)	6.62	1 pour 10.9
Eté 2018 (7s)	43 726	34 838	8 888	80%	89%	636 (79%)	13.98	1 pour 10.7

Printemps 2018 (2 s)	14 197	10 630	3 567	75%	80%	211 (80%)	16.90	1 pour 9.59
Hiver 2018 (2 s)	10 728	7 934	2 794	75%	85%	165 (87%)	16.81	1 pour 10.3
Automne 2017 (2s)	8 842	6 694	2 148	76%	85%	182 (91%)	11.80	1 pour 10.7
Eté 2017 (7s)	35 813	27 804	8 009	79%	87%	609 (79%)	12.55	1 pour 10
Printemps 2017 (2s)	9 384	6 174	3 210	66%	86%	175 (89%)	18.34	1 pour 10.2
Hiver 2017 (2s)	7 712	5 783	1 929	75%	90%	154 (80%)	12.53	1 pour 9.06
Automne 2016 (1s)	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05	1 pour 9.8
Eté 2016 (7s)	35 746	26 511	9 235	74%	84%	605 (75%)	15.72	1 pour 10.4
Printemps 2016 (2 s)	12 354	9 804	2 550	80%	90%	219 (82%)	11.64	1 pour 9.04
Hiver 2016 (2 s)	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29	1 pour 8.4
Automne 2015 (2s)	11 266	7 727	3 539	69%	85%	180 (82%)	19.81	1 pour 8.0
Eté 2015 (8 S)	47 241	34 221	13 020	73%	88%	772 (79%)	16.96	1 pour 9.0
Printemps 2015 (2 s)	6 357	4 814	1 543	76%	96%	141 (93%)	10.93	1 pour 8.81
Hiver 2015 (2 s)	9 638	6 534	3 104	67%	86%	156 (90%)	20.03	1 pour 10.2
Automne 2014 (2s)	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50	1 pour 8.24
Eté 2014 (4s)	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04	1 pour 7.45

Observations : Cette petite session s'est déroulée sans incident particulier. Outre être une ouverture à la culture et au sport, elle se voulait une réponse partielle au besoin de garde des familles au début des vacances, notamment eu égard à la fermeture de nombreuses structures d'accueil en cette période, et elle l'a été pour les familles des 64 enfants accueillis. Avec 82 inscriptions, 115 journées-enfants sur les 5 stages et 11 intervenants mobilisés, la session a répondu à ses objectifs.

Programmation hiver 2026 : 16 stages seront proposés sur 10 jours, du 09 au 20 février 2026 pour une capacité initiale de 302 places et de 750 journées-enfant. 26 intervenants seront mobilisés pour l'encadrement de ces 16 stages.

Rapport n°4 : Modification règlement intérieur.

Le président indique que la dernière version du règlement intérieur du syndicat date de 2020 et qu'elle n'a pas été mise à jour à la suite des différentes modifications statutaires de 2022. Il invite les membres à se prononcer sur la modification suivante de l'article 19 du chapitre III dispositions diverse :

Version actuelle :

« Article 19 : Encadrement de l'action du syndicat dans le cadre de la compétence périscolaire optionnelle

Le syndicat propose aux communes qui ont pris la compétence optionnelle périscolaire une action périscolaire les mercredis et un service périscolaire « autour de l'école ».

Le service périscolaire des mercredis est mis en place tous les mercredis, hors vacances scolaires et jours fériés. Les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement sont réglées par délibération du comité syndical.

Le service périscolaire « autour de l'école » vient en appui et en soutien du projet éducatif des communes. Etabli en concertation entre le syndicat et la commune, ce service vise à mieux aménager le temps périscolaire des enfants d'âge primaire scolarisés sur la commune et se traduit par la mise à disposition, sur l'ensemble des temps périscolaires, de personnels qualifiés pour des missions d'animation. Pourra être considérée comme mission d'animation l'aide au service de

restauration par un animateur si, et seulement si, elle précède ou suit directement un temps d'atelier, ou une animation, pris en charge par le même animateur.

Le volume horaire annuel maximum utilisable par les communes est établi en fonction du cadre scolaire de leurs écoles :

- Pour les communes (ou RPI) dont les écoles fonctionnent sur 4 jours : 2.5 heures par enfant scolarisé sur la commune, ou le RPI, au 1^{er} janvier de l'année N.

- Pour les communes (ou RPI) dont les écoles fonctionnent sur 4 jours et demi : 5 heures par enfant scolarisé sur la commune, ou le RPI, au 1^{er} janvier de l'année N.

Ce volume horaire défini est utilisable sur l'année scolaire : septembre de l'année N – Juillet de l'année N+1.

La durée minimale d'une animation est d'une heure sur site.

La participation financière liée à l'exercice de cette compétence fait l'objet d'une contribution spécifique des communes, calculée au prorata des produits des taxes locales perçus en année N-1 (Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et attribution de compensation de la communauté d'agglomération). Le total des produits perçus est coefficienté à 2 pour les communes, ou RPI, dont les écoles fonctionnent sur 4 jours et demi. »

A remplacer par :

« Article 19 : Encadrement de l'action du syndicat dans le cadre de la compétence périscolaire optionnelle

Le syndicat propose aux communes qui ont pris la compétence optionnelle périscolaire une action périscolaire les mercredis et un service périscolaire « autour de l'école ».

Le service périscolaire des mercredis est mis en place tous les mercredis, hors vacances scolaires et jours fériés. Les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement sont réglées par délibération du comité syndical.

Le service périscolaire « autour de l'école » vient en appui et en soutien du projet éducatif des communes. Etabli en concertation entre le syndicat et la commune, ce service vise à mieux aménager le temps périscolaire des enfants d'âge primaire scolarisés sur la commune et se traduit par la mise à disposition, sur l'ensemble des temps périscolaires, de personnels qualifiés pour des missions d'animation. Pourra être considérée comme mission d'animation l'aide au service de restauration par un animateur si, et seulement si, elle précède ou suit directement un temps d'atelier, ou une animation, pris en charge par le même animateur.

Le volume horaire annuel maximum utilisable par les communes est établi en fonction du cadre scolaire de leurs écoles :

- Pour les communes (ou RPI) dont les écoles fonctionnent sur 4 jours : 2.5 heures par enfant scolarisé sur la commune, ou le RPI, au 1^{er} janvier de l'année N.

- Pour les communes (ou RPI) dont les écoles fonctionnent sur 4 jours et demi : 5 heures par enfant scolarisé sur la commune, ou le RPI, au 1^{er} janvier de l'année N.

Ce volume horaire défini est utilisable sur l'année scolaire : septembre de l'année N – Juillet de l'année N+1.

La durée minimale d'une animation est d'une heure sur site.

La participation financière liée à l'exercice de cette compétence fait l'objet d'une contribution spécifique des communes, calculée au prorata des potentiels fiscaux de l'année N-1.

Le potentiel fiscal des communes dont les écoles fonctionnent sur 4 jours et demi est coefficienté à 2.

Le coût de la compétence optionnelle périscolaire est majoré de 20%. Ces 20% sont déduits des contributions obligatoires. »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification du règlement intérieur, telle que présentée par le Président,

DIT que le nouveau règlement intérieur est joint à la présente délibération,

Rapport n°5 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

Rapport n°6 : Questions diverses

Le prochain comité portant vote du budget primitif 2026 est fixé au JEUDI 12 MARS 2026 à 18h30, en mairie d'Hurigny.

Le comité, à l'unanimité et au regard des orientations budgétaires claires définies ce jour, considère que la tenue du bureau préparatoire, initialement prévu le 17 février, ne se justifie plus et décide de l'annuler.

Le Président rappelle que le comité syndical d'installation, suite aux élections et à la désignation de nouveaux délégués, devra se tenir au plus tard le **vendredi 24 avril 2026**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président,



La secrétaire,

Laurine TEIXEIRA